



Procès-verbal
Le mardi, 28 mars 2000 - n° 89

10 heures

Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 08.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits supplémentaires

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin de reprendre l'étude des crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2000.

Étude en commission plénière

Conformément à l'ordre du 22 mars 2000, la commission plénière reprend l'étude des crédits supplémentaires # 1 pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2000.

L'étude terminée, les crédits supplémentaires # 1 sont adoptés à la majorité des voix de la commission plénière.

M. le président de la commission plénière fait le rapport suivant à l'Assemblée :

La commission plénière a adopté tous les crédits supplémentaires # 1 et le gouvernement est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme maximale de 1 811 444 600,00 \$ pour le paiement des crédits supplémentaires de dépenses du Québec présentés à l'Assemblée nationale pour l'année financière 1999-2000 auxquelles il n'a pas été autrement pourvu, soit le montant des crédits à voter pour chacun des différents programmes énumérés à l'annexe du projet de loi présenté ci-après.

Le rapport est adopté.

Puis, M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de M. Landry, ministre des Finances, présente le projet de loi n° 104, Loi n° 4 sur les crédits, 1999-2000, et propose :

28 mars 2000

QUE l'Assemblée en soit saisie;
QUE le principe de ce projet de loi soit adopté;
QUE le projet de loi soit adopté.

Ces motions sont adoptées à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi n° 104 est adopté.

À 12 h 20, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 01.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 107 Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

28 mars 2000

Dépôts de documents

M. Landry, ministre des Finances, transmet le message suivant de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur à M. le Président qui en fait lecture et le dépose à l'Assemblée :

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

L'Honorable Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée nationale les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2001, conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 17 mars 2000

Lise Thibault
(Dépôt n° 1009-20000328)

M. Landry, ministre des Finances, dépose :

Les crédits ainsi que les renseignements supplémentaires, en trois volumes, pour l'année financière se terminant le 31 mars 2001.

(Dépôt n° 1010-20000328)

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2001 soient renvoyés à la commission plénière afin que celle-ci les étudie et en adopte le quart, conformément à l'article 280 du Règlement.

Cette motion est adoptée.

Puis, M. Landry, ministre des Finances, dépose :

Les comptes publics du gouvernement du Québec, en deux volumes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999, conformément à l'article 71 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6).

(Dépôt n° 1011-20000328)

28 mars 2000

M. Chevette, ministre des Transports, dépose :

L'entente en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* entre la Régie de l'assurance maladie du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec, ainsi que l'avis favorable de la Commission d'accès à l'information.

(Dépôt n° 1012-20000328)

M. le Président dépose :

Un rapport du Vérificateur général concernant la vérification des états financiers consolidés du gouvernement du Québec, en addition au chapitre 10 du tome II du rapport annuel du Vérificateur général à l'Assemblée nationale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999. (ajout au document n° 798-19991209 de l'Assemblée).

(Dépôt n° 1013-20000328)

Puis, conformément à l'article 97.1 du Règlement, il dépose :

Copie du préavis de la motion proposée par M. Tranchemontagne (Mont-Royal) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 29 mars 2000, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1014-20000328)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 22, 23 et 28 mars 2000, a poursuivi le débat sur le discours sur le budget.

(Dépôt n° 1015-20000328)

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, les 2, 3, 8, 9, 10, 23 et 24 février ainsi que les 14, 15, 21 et 22 mars 2000, a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le Livre vert intitulé « La sécurité routière au Québec, un défi collectif ».

28 mars 2000

(Dépôt n° 1016-20000328)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Ouimet (Marquette) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 22 mars 2000, envoyée à toutes et tous les juges de la Cour du Québec, par Mme Huguette St-Louis, juge en chef, concernant le rapport Bisson II — la réponse du gouvernement au Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales de Laval, de Montréal et de Québec.

(Dépôt n° 1017-20000328)

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du 23 mars 2000, sur la motion sans préavis présentée par M. Chevrete, ministre délégué aux Affaires autochtones. Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 15^e anniversaire de l'adoption par l'Assemblée nationale de la résolution du 20 mars 1985 sur la reconnaissance des droits des Autochtones, qui constitue un événement charnière dans les relations du Québec avec les nations autochtones et qui, encore aujourd'hui, demeure la trame de fond des orientations québécoises en matière d'Affaires autochtones.

Avant le début du vote, du consentement de l'Assemblée, un bref débat est permis.

Puis, la motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 67 en annexe)

Pour: **112** Contre: **0** Abstention: **0**

Motions sans préavis

Conformément à l'entente intervenue à la séance du jeudi 23 mars 2000, l'Assemblée tient un débat sur la motion sans préavis proposée par M. Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, qui se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale souligne la fête nationale grecque, le 25 mars prochain, et offre ses meilleurs vœux aux Québécoises et aux Québécois de la communauté grecque du Québec.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite les deux lauréats suivants qui se sont mérités un Oscar lors de la 72^e cérémonie de l'Académie, le dimanche 26 mars dernier :

Soit monsieur John Corigliano, pour la meilleure musique originale pour le film « Le Violon rouge »;

Et monsieur Alexandre Petrov, pour le meilleur film d'animation pour «Le vieil homme et la mer ».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Beauchamp (Sauvé) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du théâtre.

28 mars 2000

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 99, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le rapport d'« Évaluation du régime général d'assurance médicaments ».

M. Bissonnet, vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation se réunira afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de l'examen de l'application de la *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole*, puis, en séance de travail, afin de discuter de l'organisation et du suivi des mandats effectués par la commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 29 mars 2000, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Tranchemontagne (Mont-Royal). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale somme le gouvernement péquiste de corriger sans délai sa politique inéquitable envers les régions de Québec, du Centre-du-Québec et de la Côte-Nord en matière de transformation de l'aluminium en leur appliquant les mesures accordées à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

28 mars 2000

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, suspendu le mercredi 22 mars 2000, sur le motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), M. Laporte (Outremont), M. Gautrin (Verdun), Mme Houda-Pepin (La Pinière), M. Dumont (Rivière-du-Loup) et M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata).

Le débat sur le discours sur le budget prend fin.

Ce débat terminé, des votes par appel nominal sont exigés sur les motions de censure et sur la motion de M. Landry.

Est d'abord mise aux voix la motion de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys). Cette motion de censure se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour son budget 2000-2001 qui maintient le fardeau fiscal des contribuables québécois à un niveau qui les condamne à demeurer les citoyens les plus taxés en Amérique du Nord.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 68 en annexe)

Pour: **42** Contre: **62** Abstention: **0**

Est ensuite mise au voix la motion de M. Laporte (Outremont). Cette motion de censure se lit comme suit :

28 mars 2000

QUE l'Assemblée nationale exprime sa désapprobation à l'égard du comportement d'incurie dont témoigne le budget de notre État national en regard du mal social que constitue la pauvreté.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 69 en annexe)

Pour: **42** Contre: **63** Abstention: **0**

Est ensuite mise au voix la motion de M. Gautrin (Verdun). Cette motion de censure se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale nationale blâme sévèrement le gouvernement pour l'absence de cohérence dans les annonces contenues dans le budget en matière de politique de l'innovation.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 70 en annexe)

Pour: **42** Contre: **63** Abstention: **0**

Est ensuite mise au voix la motion de Mme Houda-Pepin (La Pinière). Cette motion de censure se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son manque de vision en matière de politique du commerce électronique.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 71 en annexe)

28 mars 2000

Pour: **42** Contre: **63** Abstention: **0**

Est ensuite mise au voix la motion de M. Dumont (Rivière-du-Loup). Cette motion de censure se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour avoir de nouveau légué une facture à la nouvelle génération de contribuables en ne prévoyant pas dans son budget 2000-2001 un plan de remboursement de la dette.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 72 en annexe)

Pour: **42** Contre: **63** Abstention: **0**

Est ensuite mise au voix la motion de M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata). Cette motion de censure se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son budget 2000-2001 qui fera perdurer le sous-financement de notre système d'enseignement et qui continuera de compromettre la qualité de l'éducation à tous les niveaux.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 73 en annexe)

Pour: **42** Contre: **63** Abstention: **0**

Est enfin mise aux voix la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

La motion est adoptée par le vote suivant :

28 mars 2000

(Vote n° 74 en annexe)

Pour: **63** Contre: **42** Abstention: **0**

Débats de fin de séance

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Gautrin (Verdun) à M. Rochon, ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, concernant les objectifs et les moyens de vérification pour les dépenses de 120 millions par ce ministère;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Ouimet (Marquette) à Mme Goupil, ministre de la Justice, concernant les démentis de la juge en Chef de la Cour du Québec dans le dossier du rapport Bisson;
- le troisième, sur une question adressée par M. Williams (Nelligan) à Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant la coupure de 1,2 million de dollars pour les prothèses et les orthèses effectuée par la ministre.

À 18 h 25, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 29 mars 2000, à 10 heures.

Le président

28 mars 2000

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

28 mars 2000

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion sans préavis de M. Chevrette, ministre délégué aux Affaires autochtones, présentée le jeudi 23 mars 2000 :

(Vote n° 67)

POUR - 112

Arseneau	Chagnon	Geoffrion	Middlemiss
Barbeau	Charest	Gobé	Morin
Baril	(Rimouski)	Goupil	Mulcair
(Berthier)	Charest	Houda-Pepin	Normandeau
Baril	(Sherbrooke)	Jolivet	Ouimet
(Arthabaska)	Chenail	Julien	Paquin
Beauchamp	Chevrette	Jutras	Paradis
Beaudoin	Cholette	Kelley	Paré
Beaulne	Cliche	Kieffer	Pelletier
Beaumier	Copeman	Labbé	(Chapleau)
Béchar	Côté	Lachance	Pelletier
Bédard	(La Peltrie)	Lafrenière	(Abitibi-Est)
Bélanger	Côté	Lamoureux	Perreault
Benoit	(Dubuc)	Landry	Pinard
Bergeron	Cousineau	Laporte	Poulin
Bergman	Cusano	Laprise	Rioux
Bertrand	Delisle	Leblanc	Robert
(Charlevoix)	Désilets	Leduc	Rochon
Bertrand	Deslières	Legault	Signori
(Portneuf)	Després	Léger	Simard
Bissonnet	Dion	Lelièvre	(Montmorency)
Blanchet	Dionne-Marsolais	Lemieux	Simard
Boisclair	Duguay	Léonard	(Richelieu)
Bordeleau	Dumont	Létourneau	Sirros
Boucher	Facal	Loiselle	St-André
Boulianne	Fournier	MacMillan	Tranchemontagne
Brassard	Gagnon	Maltais	Trudel
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Vallières
Brouillet	Gautrin	Marois	Vermette
Caron	Gauvin	Marsan	Whissell
Carrier-Perreault	Gendron	Ménard	Williams

28 mars 2000

Sur la motion de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 68)

POUR - 42

Beauchamp	Cholette	Houda-Pepin	Normandeau
Béchar	Copeman	Kelley	Ouimet
Bélanger	Cusano	Lafrenière	Paradis
Benoit	Delisle	Lamoureux	Pelletier
Bergman	Després	Leblanc	(Chapleau)
Bordeleau	Dumont	Loiselle	Poulin
Brodeur	Fournier	MacMillan	Sirros
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Tranchemontagne
Charest	Gautrin	Marsan	Vallières
(Sherbrooke)	Gauvin	Middlemiss	Whissell
Chenail	Gobé	Mulcair	Williams

CONTRE - 62

Arseneau	Boulianne	Facal	Marois
Barbeau	Brassard	Gagnon	Ménard
Baril	Caron	Gendron	Morin
(Arthabaska)	Carrier-Perreault	Geoffrion	Paquin
Baril	Charest	Goupil	Paré
(Berthier)	(Rimouski)	Jolivet	Pelletier
Beaudoin	Chevrette	Julien	(Abitibi-Est)
Beaulne	Cliche	Jutras	Rioux
Beaumier	Côté	Kieffer	Robert
Bédard	(Dubuc)	Labbé	Rochon
Bergeron	Côté	Lachance	Signori
Bertrand	(La Peltrie)	Landry	Simard
(Portneuf)	Cousineau	Laprise	(Montmorency)
Bertrand	Désilets	Leduc	Simard
(Charlevoix)	Deslières	Léger	(Richelieu)
Blanchet	Dion	Lelièvre	St-André
Boisclair	Dionne-Marsolais	Lemieux	Trudel
Boucher	Duguay	Maltais	Vermette

28 mars 2000

Sur la motion de censure de M. Laporte (Outremont) :

(Vote n° 69)

POUR - 42

Beauchamp	Cholette	Houda-Pepin	Normandeau
Béchar	Copeman	Kelley	Ouimet
Bélanger	Cusano	Lafrenière	Paradis
Benoit	Delisle	Lamoureux	Pelletier
Bergman	Després	Leblanc	(Chapleau)
Bordeleau	Dumont	Loiselle	Poulin
Brodeur	Fournier	MacMillan	Sirros
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Tranchemontagne
Charest	Gautrin	Marsan	Vallières
(Sherbrooke)	Gauvin	Middlemiss	Whissell
Chenail	Gobé	Mulcair	Williams

CONTRE - 63

Arseneau	Brassard	Gagnon	Ménard
Barbeau	Caron	Gendron	Morin
Baril	Carrier-Perreault	Geoffrion	Paquin
(Arthabaska)	Charest	Goupil	Paré
Baril	(Rimouski)	Jolivet	Perreault
(Berthier)	Chevrette	Julien	Pelletier
Beaudoin	Cliche	Jutras	(Abitibi-Est)
Beaulne	Côté	Kieffer	Rioux
Beaumier	(Dubuc)	Labbé	Robert
Bédard	Côté	Lachance	Rochon
Bergeron	(La Peltrie)	Landry	Signori
Bertrand	Cousineau	Laprise	Simard
(Portneuf)	Désilets	Leduc	(Montmorency)
Bertrand	Deslières	Léger	Simard
(Charlevoix)	Dion	Lelièvre	(Richelieu)
Blanchet	Dionne-Marsolais	Lemieux	St-André
Boisclair	Duguay	Maltais	Trudel
Boucher	Facal	Marois	Vermette
Boulianne			

28 mars 2000

Sur la motion de censure de M. Gautrin (Verdun) :

(Vote n° 70)

(identique au n° 69)

Sur la motion de censure de Mme Houda-Pepin (La Pinière) :

(Vote n° 71)

(identique au n° 69)

Sur la motion de censure de M. Dumont (Rivière-du-Loup) :

(Vote n° 72)

(identique au n° 69)

Sur la motion de censure de M. Bécharde (Kamouraska-Témiscouata) :

(Vote n° 73)

(identique au n° 69)

28 mars 2000

Sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement :

(Vote n° 74)

POUR - 63

Arseneau	Brassard	Gagnon	Ménard
Barbeau	Caron	Gendron	Morin
Baril	Carrier-Perreault	Geoffrion	Paquin
(Arthabaska)	Charest	Goupil	Paré
Baril	(Rimouski)	Jolivet	Perreault
(Berthier)	Chevrette	Julien	Pelletier
Beaudoin	Cliche	Jutras	(Abitibi-Est)
Beaulne	Côté	Kieffer	Rioux
Beaumier	(Dubuc)	Labbé	Robert
Bédard	Côté	Lachance	Rochon
Bergeron	(La Peltrie)	Landry	Signori
Bertrand	Cousineau	Laprise	Simard
(Portneuf)	Désilets	Leduc	(Montmorency)
Bertrand	Deslières	Léger	Simard
(Charlevoix)	Dion	Lelièvre	(Richelieu)
Blanchet	Dionne-Marsolais	Lemieux	St-André
Boisclair	Duguay	Maltais	Trudel
Boucher	Facal	Marois	Vermette
Boulianne			

CONTRE - 42

Beauchamp	Cholette	Houda-Pepin	Normandeau
Béchar	Copeman	Kelley	Ouimet
Bélanger	Cusano	Lafrenière	Paradis
Benoit	Delisle	Lamoureux	Pelletier
Bergman	Després	Leblanc	(Chapleau)
Bordeleau	Dumont	Loiselle	Poulin
Brodeur	Fournier	MacMillan	Sirros
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Tranchemontagne
Charest	Gautrin	Marsan	Vallières
(Sherbrooke)	Gauvin	Middlemiss	Whissell
Chenail	Gobé	Mulcair	Williams